

24  
2 1892  
Fond. de l'Institut

COMPTE RENDU  
DU  
CONGRÈS SCIENTIFIQUE  
INTERNATIONAL  
DES CATHOLIQUES

TENU A PARIS  
DU 1<sup>er</sup> AU 6 AVRIL 1891

LA LÈPRE EN OCCIDENT

AVANT LES CROISADES

PAR M. GODEFROID KURTH  
Professeur à l'Université de Liège.

PARIS  
ALPHONSE PICARD, ÉDITEUR  
82, RUE BONAPARTE, 82  
—  
1891



LA LÈPRE EN OCCIDENT

AVANT LES CROISADES

COMPTE RENDU  
DU  
CONGRÈS SCIENTIFIQUE  
INTERNATIONAL  
DES CATHOLIQUES

TENU A PARIS

DU 1<sup>er</sup> AU 6 AVRIL 1891

LA LÈPRE EN OCCIDENT

AVANT LES CROISADES

PAR M. GODEFROID KURTH

Professeur à l'Université de Liège.

PARIS  
ALPHONSE PICARD, ÉDITEUR  
82, RUE BONAPARTE, 82  
—  
1891

---

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

---



# LA LÈPRE EN OCCIDENT

## AVANT LES CROISADES

---

On a dit et répété à satiété, depuis le xviii<sup>e</sup> siècle, que la lèpre a été introduite en Occident par les croisades<sup>1</sup>. Je rencontre cette assertion partout, non seulement dans les manuels, qui retardent d'ordinaire d'un demi-siècle sur les progrès de la science qu'ils doivent répandre, mais encore dans les ouvrages savants et jusque dans les monographies. Depuis Michelet, pour qui la lèpre est « le sale résidu des croisades<sup>2</sup> », jusqu'à M. Alfred Rambaud, qui écrit avec sérénité : « La lèpre commença avec les premières croisades<sup>3</sup>, » je ne connais pas un historien de France qui n'ait répété la même erreur. Elle est cependant si manifeste, et elle est démentie par un si grand nombre de témoignages, qu'elle n'a pu laisser de frapper quelques-uns de ceux que leurs études spéciales ont amenés à étudier plus attentivement le sujet. Outre Lecouvet, qui a laissé inachevé un intéressant *Essai sur la condition sociale des Lépreux au Moyen Age*<sup>4</sup>, nous comptons parmi eux MM. Simpson<sup>5</sup>, Israëls<sup>6</sup>, Hardy et Labarraque<sup>7</sup>, Kaposi<sup>8</sup>, Leloir<sup>9</sup>, et surtout

1. Le premier, à ma connaissance, qui ait formulé cette opinion, c'est Astruc, *De morbis veneriis*, éd. de 1740, p. 7, cité par Simpson, dans *The Edinburgh medical and surgical Journal*, t. 56, p. 324 (année 1841). Mais c'est sans doute l'Encyclopédie s. v. *Lèpre* qui a popularisé l'erreur en la présentant comme un grief de plus contre la religion : « Les chrétiens, dit-elle, après avoir élevé de nouveaux royaumes de courte durée, dépeuplé le monde, ravagé la terre, commis tant de crimes, de grandes et d'infâmes actions, ne rapportèrent enfin que la lèpre pour fruit de leurs entreprises. » D. J.

2. *Histoire de France*, t. III, p. 256.

3. *Histoire de la civilisation française*. Paris, 1885, t. I, p. 376.

4. Publié d'abord dans le *Messenger des sciences historiques*, Gand 1861-1865. Existe aussi en tiré à part.

5. Simpson, *Antiquarian Notices of leprosy and leper hospitals in Scotland and England*, (dans *The Edinburgh Medical and Surgical Journal*, t. 56 et 57, années 1841 et 1842).

6. *Nederlandsche Tijdschrift voor Geneeskunde*, t. I (1857). Cet auteur écrivait dès lors : Dat deze ziekte zich eerst na de Kruistogten in het Westen heeft vertoond, wordt door niemand meer aangenomen.

7. *Dictionnaire de médecine et de chirurgie pratiques*. Paris, Baillière, 1870, t. XX, s. v. lèpre.

8. Kaposi, *Leçons sur les maladies de la peau*, t. II.

9. H. Leloir, *Traité pratique et théorique de la lèpre*. Paris 1886.



Virchow <sup>1</sup> et Hirsch <sup>2</sup>. Chacun de ces savants a noté quelques-uns des textes qui attestent l'existence de la lèpre en Occident antérieurement à la fin du XI<sup>e</sup> siècle; les deux derniers en ont recueilli le plus grand nombre, sans qu'aucun d'eux ait cependant épuisé la matière. On verra qu'à l'ensemble de leurs informations il est facile d'en ajouter plus d'une qu'ils ont ignorée. Néanmoins, la liste en fût-elle beaucoup moins longue encore, qu'ils n'en auraient pas moins établi à suffisance l'inanité de la thèse vulgaire.

Mais l'erreur ne perd jamais ses droits, et ceux-là même qui ont le plus contribué à la démolir n'ont pas toujours eu le courage d'aller jusqu'au bout. Placés entre l'évidence de la vérité et l'unanimité de l'erreur, plusieurs ont essayé de trouver un terrain de conciliation, en admettant qu'à vrai dire il s'est produit parmi nous des cas de lèpre antérieurement aux croisades, mais que ce sont celles-ci qui ont propagé la hideuse maladie et qui ont fini par en faire un mal endémique en Occident. Lecouvet, Israëls, Leloir, Hardy et Labarraque, Kaposi, auxquels il faut joindre encore Ratzinger <sup>3</sup>, sont les principaux tenants de cette opinion mitigée <sup>4</sup>, qui a été énergiquement combattue par Hirsch, par Virchow, par Alberdingk Thym <sup>5</sup>. Ces derniers admettent, dans une certaine mesure, que la lèpre a pu se multiplier parmi nous à partir d'un moment donné qui coïnciderait avec les croisades, mais que celles-ci ne sont pas responsables de sa propagation.

Dans les pages qui suivent, je me propose de reprendre l'examen de la question en réunissant tous les témoignages. Je démontrerai d'abord que les croisades n'ont pas apporté la lèpre en Occident, puisqu'elle y régnait de temps immémorial, et que nous en rencontrons des traces nombreuses depuis les jours de l'Empire romain jusqu'au départ des premiers croisés pour la Terre Sainte. Je montrerai ensuite qu'elle n'était nullement dans nos pays une triste exception, mais qu'elle avait tous les caractères d'une maladie fort répandue, puisqu'elle était partout l'objet de précautions hygiéniques et de soins charitables, et qu'elle avait de bonne heure attiré l'attention de la législation civile et ecclésiastique. Enfin, j'espère établir également qu'il n'y a aucune corrélation entre les croisades et la multiplication hypothétique du fléau à partir d'une certaine époque du Moyen Age.

L'erreur que je combats eût été moins facile à accréditer si, par un hasard aussi malheureux que peu fréquent, le glossaire de Ducange n'était extraor-

1. *Zur Geschichte der Aussatzes besonders in Deutschland*, 5 articles, dans *Archiv für pathologische Anatomie*, t. XVIII, XIX et XX. Berlin, 1860-61.

2. *Handbuch der historisch geographischen Pathologie*, 2<sup>e</sup> éd. Stuttgart, 1883, t. I.

3. *Geschichte der Kirchlichen Armenpflege*, 2<sup>e</sup> éd. Fribourg en B., p. 338.

4. Nul n'a été plus loin sous ce rapport qu'Israëls, p. 164 : Toen de Kuisvaarders, na de avonturen in Palestina beleefd, terugkeerden, waren ze byna allen meer of min van lepra verdacht de eene zoogenaamde *ladres verts*, de andere *ladres blancs*, etc.

5. *De Gestichten van Liefdadigheid in België van Karel den Groot tot aan de XVI<sup>e</sup> eeuw*. (*Mémoires couronnés de l'Acad. royale de Belgique*, coll. in 4<sup>e</sup>, t. XLV. Bruxelles, 1883), traduit en allemand sous ce titre : *Geschichte der Wohlthätigkeitsanstalten in Belgien von Karl dem Grossen bis zum XVI<sup>e</sup> Jahrhundert*. Fribourg en B., 1887.

dinairement pauvre de textes anciens aux articles *leprosi* et *miscelli*. Aucun de ceux qu'il y cite n'est antérieur au XI<sup>e</sup> siècle. Les nombreux érudits qui, depuis deux cents ans, se sont fait une douce habitude de puiser tous leurs renseignements dans ce précieux répertoire, ont donc été induits à se figurer qu'il n'existait pas d'autres témoignages, et, appliquant l'argument *post hoc ergo propter hoc*, ils ont cru pouvoir rapporter aux croisades l'origine d'un mal qui n'apparaissait qu'après elles. S'ils avaient pris la peine de feuilleter plus attentivement le recueil qui les a renseignés, ils auraient pu se convaincre, en lisant l'article *Lazari*, que l'auteur du glossaire n'ignorait nullement l'existence de la lèpre en Occident avant les croisades, puisqu'il cite plusieurs textes du VI<sup>e</sup> et du VII<sup>e</sup> siècle qui en attestent la présence chez nous à cette date. Muratori, comme Ducange, était trop érudit pour partager l'erreur qui s'est répandue après lui, et, à plusieurs reprises, dans ses *Antiquitates Italicae*, il parle de l'ancienneté de la diffusion du fléau en Occident <sup>1</sup>. Mais ce serait m'attarder inutilement que de continuer cette revue, et j'ai hâte d'aborder mon sujet.

Disons d'abord qu'à défaut de l'érudition, la logique seule aurait suffi à faire justice de l'opinion vulgaire. Car, enfin, pourquoi serait-ce précisément les croisades qui nous auraient rapporté le déplorable cadeau de l'Orient? Nos ancêtres n'avaient-ils pas eu auparavant de nombreuses relations avec les régions qui sont considérées comme la patrie du mal? Pendant les quatre siècles qu'a duré chez nous l'Empire romain, les légions qui gardaient les provinces orientales de l'Empire ont été maintes fois envoyées sur les bords du Rhin; elles suffisaient pour l'importation de cet article de contrebande, et Varus, qui venait de Syrie avant de gouverner la Germanie, a fort bien pu la laisser dans ses bagages pour se venger d'Arminius. Les nombreuses relations commerciales et politiques de Byzance avec le monde latin ont maintenu, après la chute de l'empire d'Occident, l'action des deux grandes régions l'une sur l'autre. A défaut des Byzantins, d'ailleurs, les Musulmans, qui, à partir du VIII<sup>e</sup> siècle, versent sur l'Occident des flots d'invasions orientales, auraient pu aussi nous gratifier du mal de leur pays <sup>2</sup>, et l'on ne voit pas trop comment nous aurions dû aller chercher là-bas ce qu'on n'a

1. *Antiquit. Italic.* diss. XVI, t. I, col. 907 :

Porro obnoxii lepræ fuerunt christiani etiam occidentis per plurima sæcula, sive Italiani sive Germani, Gallii aut Britannii spectes... Quod minime testibus confirmandum duco quum prestant *Aela sanctorum*... ubi leprosum exempla in omni regione et *cunctis paucis sæculis* occurrunt. Lui-même, t. II, pars. II, col. 1054, cite divers exemples qui seront repris ci-dessous. Cf. encore le même t. III, diss. XXXVII, col. 594. Au surplus, il considère les relations de l'Occident avec l'Orient comme la source du mal, et croit que le fléau décréait chez nous avec la fin des croisades et la cessation du commerce avec l'Égypte. *O. c.*, I, p. 909.

2. Il paraît qu'en effet quelques-uns soutiennent que la lèpre fut introduite chez nous vers l'an 720. J. Boullé, *Recherches historiques sur la maison de Saint-Lazare de Paris* (*Mémoires de la Société de l'histoire de Paris et de l'Île de France*), t. III (1878), p. 127. Cette opinion, d'ailleurs erronée, serait dans tous les cas beaucoup moins extravagante que celle que je combats.

cessé de nous apporter chez nous. Bien plus, s'il faut absolument que la lèpre ait été propagée par les fidèles qui allaient vénérer le tombeau du Sauveur, point n'est besoin d'attendre pour cela les croisades : depuis le iv<sup>e</sup> siècle jusqu'au xi<sup>e</sup>, des myriades de chrétiens se sont rendus aux Lieux Saints. Dès le iv<sup>e</sup> siècle, on composait pour leur usage des guides du voyageur, dont un, l'*Itinéraire de Bordeaux à Jérusalem*, nous a été conservé, et aucune des douloureuses vicissitudes par lesquelles passa la Terre Sainte ne parvint à diminuer leur nombre. Dans les dernières générations qui ont précédé la croisade, c'est par troupes de plusieurs milliers qu'on les voit partir, des évêques et des archevêques à leur tête. Et la lèpre s'obstine à rester en Orient et à respecter les pays chrétiens ! C'est seulement à partir du jour où les Occidentaux, émus de pitié pour leurs frères de Palestine, ont pensé à leur porter secours, que la Providence, pour les punir de leur charité et pour fournir un argument à Voltaire, met la lèpre aux trousses des croisés qui rentrent chez eux !

Voilà ce que dit le sens commun. Mais l'histoire est une science de témoignage et non de raisonnement : aussi est-ce par des témoignages que je veux écarter définitivement l'erreur accréditée.

D'abord, c'est un fait acquis que la lèpre a existé dans les provinces occidentales de l'Empire romain dès le premier siècle de l'Empire. Elle y était encore inconnue du temps de Lucrèce, qui nous apprend qu'elle était confinée en Égypte, sa patrie <sup>1</sup>, mais on en rencontrait déjà quelques cas isolés en Italie à l'époque du médecin Celse, qui écrivait sous le règne de Néron <sup>2</sup>. Il est extrêmement vraisemblable que, dans l'intervalle, elle avait été introduite grâce aux nombreuses relations militaires et commerciales qui régnaient entre les diverses provinces de l'Empire, et rien n'interdit de croire que les légions de Pompée, au retour de leur campagne d'Orient, ont été l'instrument le plus actif de la propagation <sup>3</sup>. Dans la seconde moitié du ii<sup>e</sup> siècle, Galien constatait que son foyer le plus intense était toujours l'Égypte, tandis qu'on ne la rencontrait que très rarement en Germanie, et qu'elle était même totalement inconnue parmi les Scythes <sup>4</sup>. On peut déduire de là, me semble-t-il, que toutes les provinces occidentales de l'Empire étaient dès lors plus ou moins contaminées, et que, si les Barbares étaient épargnés par le fléau, cela tenait à ce qu'il n'y avait personne pour le leur porter.

Là se bornent nos renseignements sur la période romaine. S'ils ne sont pas plus nombreux, c'est sans doute parce que les écrits de l'antiquité ne nous

1. Est elephas morbus qui propter flumina Nili  
Gignitur Aegypto in medio, nec praeterea unquam.

(*De rerum natura*, VI, 1112.)

2. Ignotus paene in Italia frequentissimus in quibusdam regionibus is morbus est quem  
ἐλεφαντίασην Graeci vocant. Celsi *Medicinae libri*, VIII, III, 25. Leyde, 1875.

3. Morejon, *Historia bibliografica de la medicina española*. Madrid, 1842, dit que ce sont les fils de Pompée qui, venant en Espagne avec les troupes romaines, y apportèrent le mal.

4. *Œuvres de Galien* traduites par Darenberg. Paris, 1856, t. II, p. 782.

sont parvenus qu'en petit nombre, mais surtout parce que les lettrés professaient à l'endroit des malheureux et des misérables un mépris qui ne leur permettait pas de s'occuper d'eux. Tout au contraire, les princes de la pensée chrétienne et les saints se sont occupés de préférence des misérables et des délaissés, et, naturellement aussi, c'est de ce côté qu'à été attirée l'attention de leurs biographes. Voilà pourquoi les témoignages sont devenus si nombreux avec les monuments de la littérature chrétienne. On remarquera que presque tous les textes dont il sera fait usage dans la suite de ce travail ont le même caractère : ils ne relatent que des actes de charité, et ils ne nous font connaître le mal qu'à l'occasion des moyens auxquels l'esprit chrétien a recouru pour le soulager.

Nous voyons la lèpre constatée en Gaule dès le iv<sup>e</sup> siècle : elle y fait partie du triste héritage que l'Empire romain, en expirant, va léguer à l'Europe occidentale.

Sulpice Sévère nous rapporte la guérison d'un lépreux opérée à Paris, en 375, par son maître saint Martin de Tours : à la grande horreur de tous les témoins, le saint ne craignit pas de baiser la figure affreusement déformée de ce malheureux, et aussitôt elle retrouva son aspect premier <sup>1</sup>. En souvenir de ce trait d'héroïque charité, une chapelle dédiée au saint fut élevée auprès de la porte de la ville qui en avait été le témoin : c'est Grégoire de Tours qui nous l'apprend <sup>2</sup>.

Plusieurs années auparavant, en 352, les reliques de saint Maximin de Trèves, rapportées d'Aquitaine, où il était mort, dans sa ville épiscopale, guérissent deux lépreux en passant par Arlon <sup>3</sup>. Si l'on réfléchit que cette localité n'était alors qu'un modeste *castellum*, on ne manquera pas de trouver que cela jette un jour fâcheux sur la proportion dans laquelle on rencontrait le fléau. D'ailleurs, pour ne laisser aucun doute à ce sujet, Sulpice Sévère nous apprend qu'il y avait à cette date, en Picardie, une bourgade qui s'appelait le *Vicus Leprosus*, sans doute à cause de la quantité extraordinaire de lépreux qui l'habitaient <sup>4</sup>.

Voilà donc, pendant la durée d'une même génération, et dans un siècle qui ne nous a presque pas laissés de témoignages écrits sur la Gaule, la lèpre qui nous apparaît avec droit de bourgeoisie à Paris, à Arlon et en Picardie, et qui est, par endroits, assez répandue pour donner son nom à une localité ! Nos auteurs, au surplus, en parlent comme d'une chose très ordinaire et

1. Sulpit. Sever. *Vita S. Martini*, c. 18 ; Apud Parisios... leprosum miserabili facie horrentibus cunctis osculatus est... statimque omni malo emundatus... nitenti cute, gratias... agebat. Cf. Greg. Tur., *de Virtut. S. Martini*, I, 19, et *Hist. Franc.*, VIII, 33. Je donne la date d'après Boullé, p. 127.

2. Greg. Tur., *H. F.* VIII, 33.

3. Pergentes venerunt ad oppidum cujus nomen Arlonis dicitur : illucque duo venientes leprosi vocem subito dederunt dicentes : Miserere nobis, beate Maximine. Qui mox incolumes effecti sunt. *Vita Maximini*, dans *Acta sanctorum*, 29 mai, t. VII, p. 22.

4. Sulpit. Sever., *o. c. c.* 14.



parfaitement connue, nullement comme d'un phénomène rare. Enfin, remarquez encore qu'ils ne la mentionnent que par hasard, et pour mettre en lumière les miracles de leurs saints. Cela ne suffit-il pas pour nous permettre de croire qu'elle devait être assez répandue dès cette époque?

Le v<sup>e</sup> siècle est un siècle de ténèbres. L'antiquité expire; la société moderne est encore dans les langes. Les écrivains disparaissent, l'historiographie se tait. Et pourtant, dans le petit nombre d'épisodes historiques dont ces jours mauvais nous ont gardé la mémoire, il y en a encore qui sont relatifs à la lèpre. Saint Séverin, l'apôtre du Norique, guérit un lépreux du pays de Milan qui était venu l'implorer <sup>1</sup>. Bien plus, on voit dans la vie de saint Romain, abbé du monastère de Condat (plus tard Saint-Claude) dans le Jura, qu'étant en voyage dans la Souabe ou dans la Suisse, on ne sait au juste, il arriva à la chute du jour dans un hospice de lépreux, où il trouva neuf malades qu'il se mit à soigner aussitôt, sans craindre, dit l'hagiographe, les taches de la hideuse maladie <sup>2</sup>. Un hospice de lépreux subsistant à cette époque, au milieu des inaccessibles montagnes d'un pays presque désert, cela prouve d'abord que l'organisation des soins à donner au mal était d'ancienne date, cela prouve aussi que le mal devait être singulièrement répandu pour que l'Église, à peine sortie des catacombes, lui ait consacré jusqu'en pays barbare des établissements spéciaux. Il serait difficile, je pense, de trouver un témoignage plus concluant de l'existence et de la diffusion de la lèpre dans les provinces de l'Empire romain avant la chute de celui-ci.

Le vi<sup>e</sup> siècle, qui vit renaître l'historiographie sous la plume des hagiographes, nous apporte des témoignages plus nombreux. Nous voyons des lépreux guéris au tombeau de saint Martin <sup>3</sup>, et saint Nicetius de Trèves, dans sa lettre à Clotsinde, femme d'Alboin, invoque précisément ces guérisons miraculeuses à titre d'argument contre les Ariens <sup>4</sup>. D'autres malades vont demander leur guérison à saint Maixent, qui repose dans l'abbaye du même nom près de Poitiers <sup>5</sup>, et à Poitiers même, au tombeau de saint Hilaire <sup>6</sup>. Les lépreux étaient en nombre dans cette ville; sainte Radegonde donnait ses soins aux femmes qui en étaient affligées, et, par un raffinement d'héroïque charité, elle baisait leurs figures infectes et purulentes. Ses nonnes étaient épouvantées. — « Très sainte dame, lui disait l'une d'elles,

1. Eugippii, *Vita Severin*, c. 26. Post haec leprosus quidam Mediolanensis territorii ad sanctum Severinum fama ejus invitante perrexerat. Hunc sanitatum remedia suppliciter implorantem monachis suis iudicto jejunio commendavit, qui continuo Dei gratia operante mundatus est.

2. Factum est autem quodam tempore, dum iter ageret ad visitandos fratres, ut occupante crepusculo ad hospitium diverteret leprosoꝝ. Erant autem novem viri, etc. Voir toute la suite de ce touchant épisode dans Greg. Tur., *Vit. Patr.*, I, 4.

3. Greg. Tur., *de Virtut. Martini*, I, 8.

4. Dans Bouquet IV, p. 77. Nam quid dicam de leprosis, aut de aliis quamplurimis, qui quantacumque debilitate percussi sunt, ibidem per singulos annos alii et alii sanantur?

5. *Vita Maixentii*, III, 29, dans *Acta Sanct.*, 26 juin.

6. Fortunat, *Vita s. Hilarii*, II, 4.

qui donc voudra vous embrasser, si vous continuez d'embrasser ainsi les lépreuses? — Eh mon Dieu! lui répondit-elle gaïement, si tu me refuses tes baisers, il faudra bien que je m'en passe <sup>1</sup>. »

Le mal était donc singulièrement répandu dans la région du centre de la France que mesurait le rayon visuel de notre bailleur de renseignements, qui est ici Grégoire de Tours. Il paraît d'ailleurs y avoir été considéré comme endémique, puisque, d'après une opinion que partageait le bon évêque, les enfants conçus un dimanche étaient menacés de naître lépreux <sup>2</sup>.

Les saints de la Gaule ne suffisaient-ils pas à la quantité des malheureux qui venaient implorer leur secours? Toujours est-il qu'il y en avait parfois qui faisaient le pèlerinage en Terre-Sainte pour être guéris; et il est assez piquant de constater qu'ils allaient chercher la guérison de la lèpre dans ce même Orient d'où l'on veut que la lèpre ait été rapportée par leurs descendants. Tel est du moins le cas d'un habitant de la Gaule, nommé Jean, qui retrouva la santé en se lavant à plusieurs reprises dans le Jourdain, à l'endroit où Jésus-Christ avait été baptisé. « J'en ai vu beaucoup, ajoute Grégoire, qui ont été guéris de ce mal après s'être lavés dans le Jourdain ou dans les eaux de la ville de Levida <sup>3</sup>.

Pendant le même siècle, le fléau désolait l'Espagne, et Grégoire de Tours nous apprend que la Galice en était particulièrement infectée. Mais deux saints réunirent leurs efforts pour l'en délivrer. Le jour même où les reliques de saint Martin de Tours, qu'on était allé chercher dans cette ville, faisaient leur entrée dans le port de la Galice, saint Martin de Braga, qui devait être l'apôtre de ce pays, y entra de son côté, et, à partir de ce temps, la maladie abandonna la Galice et n'y reparut plus <sup>4</sup>. Tout le monde ne mettrait pas sa main au feu que la disparition du mal a été aussi radicale que Grégoire le prétend, mais chacun conviendra, dans tous les cas, qu'il se présente ici avec tous les caractères d'une maladie fort répandue.

La Grande-Bretagne payait également dès lors, son tribut à la terrible maladie. Dans le sud de l'Écosse, saint Kentigern, premier évêque de Glasgow,

1. Fortunati, *Vita s. Radegundis*, II, 15.

2. Cavete, o viri quibus sunt conjuncta conjugia! Sat est aliis diebus voluptati opera dare; hunc autem diem in laudibus Dei impolluti deducite. Quia cum venerit, exinde aut contracti aut ephilitenci aut leprosi nascuntur. (Greg. Tur., *Virtut. Martini*, II, 24.)

3. Nam vidi ante hoc tempus hominem Johannem nomine, qui a Galliis leprosus abierat, et in ipso loco, quo Dominum diximus baptizatum, aiebat se per annum integrum fuisse. Qui assidue abluebatur in amne sed redditus pristinae incolomitati, reformata in melius cute sanatus est.... Multos enim vidimus, qui vel in Jordane vel in aquis Levidae urbis tincti ab hoc fuerant morbo mundati. (Greg. Tur., *Glor. Martyr*, 18.)

4. Sed et regio illa plus solito, quam aliae provinciae a lepra sordebat.... Squalor leprae a populo pellitur, quo omnes infirmi salvantur, nec unquam ibi usque nunc super aliquem leprae morbus apparuit. (Greg. Tur., *Virtut. Martini*, I, 11.)

Remarquez d'ailleurs qu'il ne s'est écoulé qu'un tout petit nombre d'années entre l'arrivée de S. Martin de Braga en Galice (an. 561 et 572) et l'année 575, date probable de la composition du livre I des *Virtutes Martini*. On voit que, dès lors, le témoignage de Grégoire sur la disparition totale de la lèpre d'un pays dont il est si éloigné se réduit à fort peu de chose.

soigna des multitudes de lépreux, et, nous dit son biographe, en guérit plusieurs <sup>1</sup>.

On a vu par les passages cités plus haut que la lèpre se caractérisait surtout par les bouffissures ou les crevasses de la peau, et que lorsque celle-ci redevenait brillante et polie, c'était au contraire, chez les malades, le signe de la guérison (*squalor leprae, turidae macula leprae, miserabili facie horrens, cutis nitens*). Saint Grégoire le Grand, qui écrit dans les dernières années du vi<sup>e</sup> siècle, confirme ces indications : un homme, nous dit-il, qui avait pris du poison, contracta une maladie qui lui fit perdre la couleur de la peau, si bien que les taches qui couvraient celle-ci faisaient ressembler son corps à celui d'un lépreux <sup>2</sup>. Et ailleurs, parlant d'un enfant qui avait l'éléphantiasis, une variété de la lèpre, il ajoute : « Les poils tombent, la peau gonfle, la sanie s'accumule et devient visible sous l'épiderme <sup>3</sup>. »

Mais ce qui, mieux encore que ces exemples isolés et, sans doute, faciles à multiplier, atteste que la lèpre était, dès cette époque, une des maladies les plus répandues et les plus anciennes de l'Europe occidentale, ce sont les dispositions d'ordre public prises à l'occasion des malheureux qui en étaient atteints. Je ne sais si dans l'Empire romain la police s'est jamais préoccupée du problème hygiénique soulevé par l'existence d'une nombreuse catégorie de personnes contaminées par le redoutable fléau, mais je vois que l'Église l'a regardé en face dès le premier jour, et a compris les devoirs qu'il lui créait. Dans ses conciles, où elle passe en revue tous les besoins sociaux pour les satisfaire à la fois, elle revient à plusieurs reprises sur la triste situation des victimes de la terrible maladie. Voici en quels termes touchants s'expriment à ce sujet les évêques du cinquième concile d'Orléans, tenu en 549 :

« Bien que ce soit la tâche de tous les prêtres du Seigneur et de tous les fidèles de fournir les secours nécessaires aux indigents, cependant il y a des devoirs spéciaux à remplir envers les lépreux. Tout évêque est tenu de procurer, sur les ressources de sa maison, les vivres et les habillements à ceux de ses diocésains qui souffrent de la lèpre, tant à la campagne qu'à la ville, pour que les soins de la charité ne manquent pas à ceux qu'une cruelle maladie réduit à la détresse <sup>4</sup>. »

1. In cœna tamen Domini multitudinis pauperum et leprosorum pedes cum lacrymis lavans et tergens, ac crebris oculis demulcens, eis postmodum in mensâ diligenter ministrabat. *Vita Kentigern* dans *Acta Sanct.*, 13 janvier, t. I p. 818. V, sur les guérisons p. 820.

2. Cutis colorem mutavit ita ut diffusa in corpore ejus varietas leprae morem imitari videretur., S. Greg. *Vita s. Bened.*, n° 37, dans Mabillon, *Acta SS. O. S. Bened.*, I, p. 19.

3. Puerum morbo elephantino correptum ita ut jam pilis cadentibus cutis intumesceret atque incrementem sanie occultare non posset. *Ibid.* n° 37. (Mab. l. l.)

4. De sustentandis leprosis.

Et licet propitio Deo omnium Domini sacerdotum vel quorumcumque haec cura possit esse fidelium, ut egentibus necessaria debeant ministrare, specialiter tamen de leprosis id pietatis causa convenit, ut unusquisque episcoporum, quos incolae hanc infirmitatem incurrisse tam territorii sui quam civitatis agnoverit, de domo ecclesiae juxta possibilitatem victui

Rien ne nous autorise à croire que ces généreuses dispositions n'aient pas été appliquées partout où ce fut possible, et leur caractère tout général est la preuve, au surplus, que le mal qu'il s'agissait de combattre était universellement répandu. C'est ainsi que nous voyons saint Agricole, évêque de Chalon-sur-Saône de 535 à 580, bâtir une léproserie aux portes de sa ville épiscopale <sup>1</sup>; et certes cet exemple n'est pas resté isolé.

D'autre part, si la charité prescrivait de faire tout ce qu'il était possible de faire pour le soulagement des malheureux, elle demandait aussi des mesures de précaution pour préserver le reste des fidèles contre l'affreuse contagion, et c'est à quoi le troisième concile de Lyon crut devoir veiller en 583, en défendant aux lépreux de voyager de ville en ville pour qu'ils ne propageassent point partout le mal dont ils étaient contaminés <sup>2</sup>.

Il est manifeste, d'après cela, que l'on ne connaissait pas encore, à cette date, les sévères prescriptions du moyen âge qui isolaient les lépreux du reste des humains, et qui les cloîtraient dans leurs maladreries. Celles-ci existaient déjà, on l'a vu, mais sans caractère obligatoire ; la seule précaution qu'on prenait contre le fléau consistait à en confiner les victimes dans leur lieu de résidence.

Il est donc établi que, dès les premiers siècles de l'existence de la société moderne, le mal était fort répandu, parfaitement connu et consciencieusement soigné. Il est dès lors, et il ne cessera d'être jusqu'à l'époque des croisades, ce que nous le verrons être au XII<sup>e</sup> et au XIII<sup>e</sup> siècle. Si à cette époque, il nous fait l'effet d'avoir une diffusion plus grande, cela tient à ce que les témoignages historiques à partir du XI<sup>e</sup> siècle sont bien autrement nombreux que pour les siècles relativement barbares qui vont du VI<sup>e</sup> au XI<sup>e</sup>; cela tient ensuite à ce que, grâce au progrès de la civilisation depuis Grégoire VII, les institutions charitables se sont multipliées d'une manière extraordinaire, et que c'est très souvent leur fondation qui fournit aux chroniqueurs la première occasion de nous parler du fléau. Sous le bénéfice de ces observations, je continue d'enregistrer les témoignages que les sources me fournissent sur les âges suivants.

Les témoignages du VII<sup>e</sup> siècle sont nombreux et importants. Voici d'abord, à la date de 636, le testament par lequel le diacre Adalgisil ou Grimo dispose de ses biens en faveur de diverses institutions de charité. Ce testament ne nous révèle pas moins que l'existence de trois léproseries : l'une

et vestitui necessaria subministret; ut non eis desit misericordiae cura, quos per duram infirmitatem intolerabilis constringit inopia. V. Concil. Aurel. c. 21 (Sirmond, *Concilia Galliae*, I, p. 283).

1. Aedificato exsinodochio leprosorum suburbano. (Greg. Tur., *Glor. Confess.*, c. 85.)

2. Ut illis per alias civitates vagandi licentia denegetur. III Concil. Lugdun. c. 6 (Sirmond, *o. c.*, I, p.)



à Verdun, l'autre à Metz, la troisième à Maestricht <sup>1</sup>. Il en résulte que l'existence de refuges de ce genre pour les malheureux atteints du terrible fléau était dès lors très commune, et, si nous avions plus de documents de la même catégorie, nous constaterions probablement l'existence d'une léproserie auprès de chaque église cathédrale. Que signifieraient, sans cela, les obligations spécialisées de charité que l'église impose à chaque évêque vis-à-vis des lépreux ?

La léproserie de Metz nous est encore connue par la vie de saint Arnulf qui, étant encore maire du palais de Dagobert I<sup>er</sup> (donc avant 625), y conduisit un malheureux atteint de la lèpre, lequel avait imploré son secours. Le lépreux était un barbare, et il apprit au saint qu'il n'avait pas encore reçu le baptême, étant repoussé par le peuple à cause de son infirmité <sup>2</sup>. Saint Arnulf aimait particulièrement la société de ces pauvres déshérités de ce monde. Lorsque, disant adieu à toutes les grandeurs de la cour, il se retira dans la solitude des Vosges pour y achever sa carrière dans le recueillement et dans les bonnes œuvres, il n'emmena, nous dit son biographe, qu'un certain nombre de moines et de lépreux. Ces derniers étaient l'objet de toute sa sollicitude. De ses propres mains il les déchaussait, leur lavait la tête et les pieds, refaisait leurs lits, et préparait leur dîner; évêque et cuisinier à la fois, il avait souvent faim lui-même pendant qu'il nourrissait ses tristes commensaux <sup>3</sup>. Au reste, n'eût-il pas emmené les lépreux dans la solitude de Remiremont, il les y aurait retrouvés, car ils abondaient autour du monastère, et l'on en trouvait jusque sous le froc monastique. Dans le monastère de femmes qui dépendait de l'abbaye, saint Romaric séquestra les religieuses atteintes du fléau, leur donna à chacune une cellule particulière et leur défendit de communiquer avec leurs compagnes bien portantes <sup>4</sup>.

Le grand nombre de ces infortunés dans un désert des Vosges n'a rien

1. Villa vero Adtantinna..... basilica sancti domni Petri et domni Vitoni, oppidi Virtunensis, ubi leprosi resident, perpetuo jure percipiat possidendum.

Quarta vero portio de villa Fatiliago..... leprosi Metenses in eorum recipiant potestatem.

Villam in Tongrinse territori sita nomine Hedismamalacha..... leprosi Trajectenses ad suam recipiant potestatem.

Testament de Grimo, dans Beyer *Urkundenbuch*. Coblenz, 1860, t. I, pp. 6 et 7. Voir sur ces passages Lecouvet, *o. c.*, p. 118.

2. Temporibus denique Dagoberti regis cum in palacio esset eidem quidam leprosus clamare coepit, victum seu etiam vestimentum deprecans. At ille statim jussit eum in ospicium duci. Cumque ergo illum secundum mos suum solitam impenderet pietatem, seiscitare voluit, quia barbarus erat, si sacra unda baptismatis ablatus fuisset. Repente ille: Nequaquam ait domine mi, nam infelix ego abjectus a populo, et quis mihi gratiam baptismi tribuit? Vita S. Arnulfi, c. 11 dans *Scriptores Rer. Meroving.*, t. II, p. 436.

3. Adscitis quippe aliquantulis secum monaculis et leprosis sub quibus manibus propriis fidelissimam servitutum jugiter impendebat calciamenta a pedibus detraens atque detergens capita et pedes illorum crebrius abluens, necnon et lectos ipsorum reciprocis diebus studiosissime compositos preparabat. Nam et quoquinae servitium non abhorrens, item episcopus sanctus et quoquis saepe esuriens ipse suos contubernales pascibat. *Ibid.*, c. 21.

4. Denique adunatis quibusdam puellis leprosis infra monasterium seorsum non alia ex causa nisi propter earum refocillandam infirmitatem cellulam fecit. Nam frequentare eas vel habitare in medio congregationis prohibuit. *Vita Romarici*, c. 9, dans Mabillon, *o. c.*, II, p. 401.

qui doit surprendre : ce qui les attirait, c'était l'*hospitium* avec sa charité prévenante, où ils étaient servis par des gens qui avaient quitté les marches du trône pour laver leurs ulcères. Nul doute que ces asiles fussent nombreux autour des monastères comme ils l'étaient autour des cathédrales. Car les faits que j'ai cités ne sont pas des exceptions; ce sont, au contraire, des exemples qui supposent la règle. Ainsi, quand à la même époque, dans l'abbaye de Rebaix, au diocèse de Meaux, saint Agile accueille un lépreux <sup>1</sup>, il est peu probable qu'il le fasse loger avec d'autres voyageurs, et ce simple fait suffit peut-être pour nous autoriser à conclure à l'existence d'une léproserie monastique à Rebaix.

Outre les xénodoches des cathédrales et des monastères, il y avait d'autres endroits encore qui étaient le rendez-vous des lépreux : c'étaient les tombeaux des saints. Parmi ceux d'où l'on emportait fréquemment sa guérison, je vois mentionner, pour cette date, ceux de saint Sulpice à Bourges <sup>2</sup>, de saint Maixent dans l'abbaye qui porte son nom <sup>3</sup>, de saint Audoën à Rouen <sup>4</sup>, de saint Eloi à Noyon <sup>5</sup>, de saint Lambert à Liège <sup>6</sup>, de saint Léonard à Vendœuvre <sup>7</sup>.

Il y avait aussi des saints qui, de leur vivant, obtenaient des guérisons : tels furent saint Eleuthère à Tournai, sainte Gudule en Brabant <sup>8</sup>, saint Riquier de Centulum en Picardie <sup>9</sup>, saint Didier de Vienne <sup>10</sup>, et saint

1. Enimvero membra illius aesi leprosi inspiciebantur lurida (*Vita Agili*, c. 20, dans Mabillon, *Acta Sanct.*, II, p. 310.

2. Quidam Aurelianorum a finibus quem totum obsessio fœdaverat corpore lepra horrida contexerat viscera tabes... Quemdam ex Sapaugia pago horrido morbo intexerat lepra, cuncta inficiens macula tegmina carne... exesa carne ostendit horridam cutem. *Vita Sulpicii*, c. 8 et 13, dans Mabillon, *o. c.*, II, p. 172 et 173.

3. Quanti post transitum illius ab eo... leprosi mundati. *Vita s. Maixentii*, dans *Acta Sanct.*, 26 juin, t. V, p. 175.

4. Nam et caeci lumen recipiunt, leprosi mundationem. *Vita Audoeni*, c. 69, dans *Analecta Bolland.*, V, p. 142. Cf. *Acta Sanct.* 24 août, p. 809 n° 19.

5. Toto corpore tabidus... pene dissolutis membris... tabida et gelida membra... coepit repente calefieri atque ubertim sudare... confestim cum ipso sudore veluti quis ovum depellit, exiens cuncta putredo leprae nitidam ac mundissimam reliquit corporis cutem. *Vita Eligii*, II, IX, c. 62, dans Ghesquière, *Acta Sanct. Belgii*, III, p. 301.

6. Ibi caeci lumine recepto, leprosi plurimi scabie mundati. *Vita S. Landeberti*, dans Mabillon, *o. c.*, III, 1, p. 71.

7. Ad prefixum namque sancti Leonardi sepulcrum saepissime ejus meritis miracula fiunt : ibi namque illuminantur caeci, sanantur leprosi, etc. *Acta Sanct.*, 15 octobre, t. VII, p. 48.

8. *Vita Eleutherii*, n° 14, dans Ghesquière, *o. c.*, I, p. 483; *Vita Gudilae*, *ibid.*, V, p. 699. Si l'on m'objecte que ces deux biographies sont écrites trop à distance des événements rapportés pour mériter quelque créance, puisque l'une est du x<sup>e</sup> et l'autre du x<sup>e</sup> siècle, je répondrai que je n'invoque leur témoignage que pour établir la diffusion de la lèpre en Europe avant les croisades; en cela du moins, il ne peut pas être récusé.

9. Nec leprosos vel elephanticos exhorruit, sed quasi fratres amplexabatur, balneisque eorum membra saucia fovebat, eademque post ipsos ingrediebatur.... Cum tantum se humiliaret et aquis veneni tabe infectis proprium corpus dilueret, non solum ipse malum in se non traherat, sed et ipsi leprosi qui dudum loti fuerant divina manu medente, et sancti merito exigente, omni malo statim emundabantur. *Cronic. Centul.* I, I, 9.

10. Inter quos quidam leprosus advenit, oleoque praedicto ab episcopo linitus, pristinae sanitati est illico restitutus.

*Vita Desiderii* dans *Acta Sanct.*, 23 mai, p. 533, n° 2, t. V.



Bertulf dans l'abaye de Bobbio en Lombardie <sup>1</sup>. Pour eux-mêmes parfois, la lèpre était une grâce qui, en les faisant mourir au monde, les associait pleinement aux souffrances et aux mérites de Jésus-Christ. C'est avec ces sentiments que la fiancée de saint Ansbert accueillit l'horrible mal qui vint la frapper dans la fleur de sa jeunesse et de sa beauté. Les médecins épuisèrent pour la guérir les ressources de leur art, et il fallut enfin isoler la malade du commerce des vivants <sup>2</sup>. Nous voyons par cet exemple que, dans le nord de la France, on appliquait les dispositions du concile de Lyon de 583, et que la séquestration des lépreux peut être considérée comme à peu près aussi ancienne que le mal même.

La lèpre avait déjà atteint l'*Ultima Thule* ; nous la trouvons en Irlande, où saint Finnan, qui meurt dans la seconde moitié du VII<sup>e</sup> siècle, était appelé *Lobhar*, c'est-à-dire le *Lépreux*, parce qu'il avait souffert de la lèpre pendant trente ans <sup>3</sup>. Est-ce lui qui a fondé la léproserie d'Innisfallen, dans une île du lac de Killarney, au sud-ouest de l'Irlande ? L'existence de cet asile attesterait une fois de plus l'antiquité et la diffusion du fléau, et elle ne laisserait peut-être pas d'embarrasser quelque peu ceux qui admettent qu'il ne se propage que par contagion.

La lèpre continua d'être fort répandue au VIII<sup>e</sup> et au IX<sup>e</sup> siècle. Nous voyons, par une vie de saint Athanase de Naples, écrite pendant le cours du IX<sup>e</sup> siècle, que les habitants de cette ville déployaient beaucoup de charité envers les pauvres lépreux et les secouraient de préférence à tous autres <sup>4</sup>. Le nord de l'Italie était infecté comme le sud, et nous trouvons dans la correspondance du pape Étienne l'écho d'une curieuse légende, d'après laquelle le fléau aurait pris son origine chez les Lombards. Le souverain pontife attachait tant de foi à cette tradition, qu'il s'en servit dans une de ses lettres comme d'un argument pour détourner Charlemagne et son frère d'un mariage avec une princesse lombarde <sup>5</sup>. Mais déjà la Germanie elle-même n'était plus indemne ; grâce au mouvement de peuples qui, après avoir versé les bar-

bares dans l'Empire, ramenait maintenant leurs descendants dans la Germanie pour la soumettre, elle avait pour le moins autant de mésels que la Lombardie. Saint Boniface, au cours de son apostolat, eut plusieurs fois à s'occuper des difficultés que causait leur participation au culte. Consulté par lui à ce sujet, le pape Grégoire II lui répondit qu'il fallait les admettre au banquet eucharistique, s'ils étaient bons chrétiens, mais qu'on ne pouvait leur permettre de prendre part à des festins profanes avec des gens bien portants <sup>1</sup>. De son côté, le pape Étienne II, répondant au même saint, déclara qu'on ne pouvait pas séparer deux époux dont l'un était empêché de rendre son devoir à l'autre, à moins que l'un d'eux ne fût possédé ou lépreux <sup>2</sup>. Ailleurs, il déclare qu'il est permis de séparer des époux dont l'un est lépreux, de peur qu'il ne naisse de leur union des enfants atteints de la même maladie <sup>3</sup>. Tels étaient, à cette date, les principes qui réglaient la condition des lépreux.

Quant à la législation barbare, elle procédait avec une implacable rigueur et traitait l'infortune à l'égal du crime. Voici comment s'exprime l'édit de Rothari, roi des Lombards, qui a régné de 636 à 652 : « Dès que le peuple ou l'autorité publique a eu connaissance qu'un individu est atteint de la lèpre, il sera expulsé de sa maison et de la ville, et obligé de demeurer dans la solitude ; à partir de ce jour, il sera tenu pour mort, et on ne lui laissera pas même la liberté d'aliéner ses biens, qui toutefois, tant qu'il vivra, pourront servir à le sustenter <sup>4</sup>. »

Le législateur carolingien, lui, se montre préoccupé, en ceci comme en tout le reste, de se conformer strictement aux prescriptions de la loi ecclésiastique. Dès 757, un parlement tenu à Compiègne décide que si, de deux époux, l'un est lépreux et qu'il donne congé à l'autre en lui permettant de se remarier, celui-ci peut le faire en conscience <sup>5</sup>. Et en 789, un capitulaire de Charlemagne, dont le texte est perdu, mais dont nous avons conservé les en-tête de chapitres, renouvelle les dispositions canoniques relatives à la séquestration des lépreux en leur interdisant de se mêler au reste du peuple <sup>6</sup>.

1. Leprosis autem, si fideles christiani fuerint, dominici corporis et sanguinis participatio tribuatur, eum sanis autem convivia celebrare prohibeantur. Sirmond, *Concilia Galliae*, I, p. 520.

2. Sirmond, *o. c.*, II, p. 14.

3. Sirmond, *o. c.*, II, p. 16.

4. 176. *De lebroso*. Si quis lebrosus effectus fuerit, et cognitum fuerit iudici vel populo certa rei veritas, et expulsus foris a civitate aut casam suam, ita ut solus inhabitet, non sit ei licentia res suas alienare aut thingare cuilibet personae. Quia in eadem diae, quando a domo expulsus est, tanquam mortuus habetur. Tamen dum advixerit, de rebus quas reliquerit, pro mercedis intuitu nutriatur. Edictus Rothari (Pertz *Legg.* IV, p. 41).

5. Si quis leprosus mulierem habeat sanam, si vult ei donare comiatum ut accipiat virum, ipsa femina, si vult, accipiat. Similiter et vir. *Capitular.* ed. Boretius, p. 39.

6. 29. De manu leprosi.

36. De leprosis. ut se non intermiscant alio populo. Boretius, p. 64.

Le premier de ces deux chapitres était sans doute relatif à l'interdiction faite aux lépreux de toucher à certains objets autrement que la main gantée ; cette interdiction reparait dans plusieurs règlements du moyen âge qui les concernent.

1. Quidam leprosus valida lepra perfusus, nec prorsus sospitatem recipendam a medicis fiduciam gerens.... Oleum infra membra ulceribus plena effudit, moxque didicere membra post viscerum putredinem sanitatem recipere et ad pristinum decorem denuo reverti. *Vita Bertulfi*, c. 11 (Mab., II, p. 152).

2. Deinde orante sponsa ut speciositas illius in deformitatem verteretur, illico exaudiente eam Domino, facies illius ita exulcerata ac immundissima lepra cooperta apparuit ut... (*Anal. bolland* I p. 180).

3. Joyce, *Irish Names of Places*, t. I, p. 153. Städler, *Heiligenlexikon*, le fait mourir vers 610.

4. Et juxta preceptum dominicum praedictae urbis aegolae potius Lazaros quaesitant, et exhibent largius quibus indigent, quam inopes affluentem inquirant opes. Muratori, *Res. Italic.*, t. II, p. II, col. 1054.

5. De cujus natione et leprosorum genus oriri certum est. Dans Jaffé, *Biblioth. Res. Germanic.*, t. IV, p. 159. L'origine de cette croyance doit être recherchée, selon moi, dans une légende épique rapportée par Paul Diaire, IV, 37, où il est parlé du moyen employé par des vierges lombardes pour se préserver de la brutalité des Avars. L'odeur exhalée par les chairs pourries qu'elles mirent sur elles dégoûta ces brutaux barbares, et leur fit croire qu'elles souffraient d'une maladie répugnante.

D'autre part, le canon 31 du concile de Worms, en 868, nous montre que la consultation du pape saint Grégoire II à saint Boniface continuait de faire loi pour l'Allemagne, car ce canon n'est que la reproduction textuelle de la sentence pontificale <sup>1</sup>.

Au surplus, si la législation s'évertuait à limiter le fléau, la charité continuait d'en soulager les victimes. Nous en avons la preuve dans la fondation d'un hospice pour lépreux fait vers 720 par l'abbé Othmar, non loin de son monastère; lui-même, dit la chronique, y donnait ses soins aux malades, leur lavait la tête et les pieds, et nettoyait leurs plaies purulentes <sup>2</sup>. Des fondations de ce genre furent sans doute nombreuses à cette époque comme déjà dans les âges précédents; si nos textes en parlent rarement et d'une manière explicite, nous avons le droit de le conjecturer. En effet, les textes mentionnent très fréquemment des hospices et des hôpitaux de tout genre sans dire leur destination spéciale, mais il va de soi que le plus terrible de tous les fléaux devait être aussi celui dont on cherchait le plus à soulager les victimes. Il n'y a donc aucune témérité à faire remonter aux premiers siècles du moyen âge l'origine d'un grand nombre de nos plus anciennes maladreries. Voici un fait qui confirme singulièrement cette manière de voir. Un ingénieux observateur français, constatant que les hôpitaux et spécialement les léproseries se trouvent d'ordinaire situées le long d'anciennes chaussées romaines, s'est demandé s'il n'y avait pas là une présomption en faveur de leur antiquité <sup>3</sup>. En effet, dans un grand nombre de cas, ces chaussées sont abandonnées de temps immémorial, les relations s'étant déplacées à la suite de la naissance de localités nouvelles; manifestement, les hospices ainsi écartés des voies de communication ont été bâtis à une date où celles-ci servaient encore, c'est-à-dire avant la fin de la période carolingienne.

Enfin, pour que rien ne manque à la démonstration, j'ajouterai que les noms particuliers sous lesquels tout le moyen âge a désigné les lépreux, sont déjà en vigueur dès le ix<sup>e</sup> siècle. L'un de ces noms est celui de *misellus*, c'est-à-dire malheureux, le lépreux étant considéré comme le misérable par

1. Sauf la variante *eis non permittatur* pour *prohibeantur*. V. Hartzheim, *Concilia Germaniae*, II, p. 315, et cf. ci-dessus, p. 137.

2. Nam ad suscipiendos leprosos, qui ceteris hominibus sejuncti manere semotim consueverunt hospitium haud longe a monasterio saepe digressus, curam infirmitati eorum miro devotionis adhiberet obsequio. Capita siquidem eorum et pedes abluerunt, purulenta suis manibus vulnera delergerat, et victui necessaria ministrabat. *Vita S. Othmari* dans *Monn. Germ. Hist.* II, 43.

3. Guignes, *Des moyens de retrouver les voies romaines ou du moyen âge à l'aide des hôpitaux et des prieurés*. Je ne connais ce travail que par un article de M. Léon Maître intitulé : *Sur l'établissement des hôpitaux et des prieurés le long des voies romaines* (*Bulletin de la Société archéologique de Nantes*, t. XVII. Nantes, 1881) dont un résumé m'a été communiqué par un ami. M. Maître, appliquant au département de la Loire-Inférieure l'hypothèse de M. Guignes, arrive aux mêmes conclusions. J'y adhère d'autant plus pour ma part que l'existence d'une ancienne léproserie à Arlon, ma ville natale, le long d'une voie romaine abandonnée, m'avait depuis longtemps suggéré l'idée de l'antiquité de cet établissement, sans que je me fusse avisé d'en tirer la conclusion.

excellence; de là on a formé le français *mesiaus* (cas oblique *mesel*) et le substantif *mesellerie*. Ce mot sinistre est devenu aussi l'appellation du mal en Allemagne; *masel* et *miselsuht* sont les noms les plus anciens usités en allemand, et les mots *aussatz* et *aussätzig* n'ont apparu que beaucoup plus tard dans cette langue <sup>1</sup>. Le plus ancien passage où *misellus* soit employé dans le sens de lépreux est du moine de Saint-Gall, qui écrivait dans le dernier quart du ix<sup>e</sup> siècle; peut-être pouvons-nous faire remonter l'attestation un peu plus haut si, comme le pensent quelques-uns, le mot *misellinus* a le même sens dans le passage de Raban Maur <sup>2</sup>. La Vie de saint Clarus de Vienne, qui est du même siècle, peut-être même un peu antérieure, nous apporte un témoignage aussi probant, aussi explicite que celui du moine de Saint-Gall. Le saint, voyageant avec quelques-uns de ses moines, rencontra un jour un malheureux couvert d'ulcères. « Frère, dit-il à l'un de ses compagnons de route, va laver ce méssel (*misellum*) dans la rivière qui coule ici près. » L'autre obéit, et à peine l'eau eut-elle touché les membres du malheureux que la source de ses plaies fut tarie, et que sa peau reparut intacte <sup>3</sup>.

Un autre terme fréquemment employé pour désigner les lépreux était celui de *Lazare*, en souvenir du pauvre dont il est parlé dans la parabole évangélique, et dont les chiens venaient lécher les plaies <sup>4</sup>. Ce terme aussi est fort ancien, puisque nous le rencontrons dès le ix<sup>e</sup> siècle dans la vie de saint Athanase de Naples, mentionnée ci-dessus <sup>5</sup>, et au xi<sup>e</sup>, dans la chronique de Laurent de Liège <sup>6</sup>. Il a donné naissance au mot français *ladre*, qui est lui-même fort ancien.

Pendant le x<sup>e</sup> siècle, la lèpre continua de sévir dans tous les pays de l'Europe. C'est alors notamment que nous la voyons mentionnée dans les lois galloises de Hoël, qui, se conformant en cela aux prescriptions du droit canonique et à celles de la législation civile en usage sur le continent, range la

1. J. et W. Grimm, *Deutsches Wörterbuch* s. v. *Aussatz*. M. Alberdingk Thym se trompe donc en écrivant, *o. c.*, p. 135 (trad. allem., p. 69), que le nom allemand *uzseaz* existait dès le viii<sup>e</sup> siècle. — Je n'ai pas besoin de faire remarquer que l'emploi du terme latin pour désigner le mal est une preuve de plus que la Germanie l'a reçu de l'Empire, et qu'elle ne le connaissait pas avant son contact avec les Romains.

2. Nutu Dei felix homo conlaetetur fratribus Misellinis et pupillis egenis et orphanis.

Raban Maur, *Hymn. de charitate*, 26 (Migne. *P. L.*, t. 112, col. 1667).

Je ferai cependant remarquer que la teneur toute générale des autres expressions employées semble exclure le sens spécial qu'on voudrait attribuer ici à *misellinus*.

3. Factum est dum quodam tempore ad villam cum monachis iret, ut quidam totus ulceribus plenus obviam ei fieret. Tunc Clarus imperavit euidam monacho: Vade frater misellum istum lava in fluvio prope currente. Illico ille obediens ut aqua miserum tinxit (mirabile dictu!) fons vulnerum penitus clusus, cutem integram videntibus omnibus esse monstravit. Eundem ipsum janitorem monasterii postmodum multi viderunt. *Vita Clari*, c. 6, dans Mabillon, *Acta S. O. S. B.*, II, p. 464.

4. *Evangel. sec. Lucam*, XVI, 20-21.

5. V. p. 136.

6. Ut enim taceam, quantos *Lazaros* ceteris abhorrendos cum sua conjugé (officia Deo revera officiosa) domi abluerit cooperuerit et foverit. *Gesta episcop. Viridun.* Pertz, X, p. 513.

lèpre parmi les trois cas de dissolution de l'union conjugale <sup>1</sup>. Le même code nous montre aussi que la séquestration des lépreux était de règle dans le pays de Galles; en effet, le lépreux, au moment qu'il se retirait du monde, devait acquitter envers son seigneur le droit d'*ebedyw*, c'est-à-dire la redevance que payaient les héritiers d'un mort <sup>2</sup>.

En ce même siècle, nous voyons figurer deux souverains parmi les victimes du fléau : Fruela II, roi de Léon, qui en mourut en 925 <sup>3</sup>, et Louis d'Outremer, qui succomba à l'éléphantiasis en 954 <sup>4</sup>.

La lèpre apparaît pour la seconde fois dans la toponymie : un affluent du Tanaro est signalé à la date de 925 sous le nom de *rivus Leprosorum* <sup>5</sup>. D'autre part, nous rencontrons de nouvelles léproseries, celle d'Echternach par exemple, à laquelle, en 992, le comte Sigefroid de Luxembourg fait une libéralité <sup>6</sup>. Elle était, comme la plupart des léproseries allemandes, sous le patronage de saint Georges.

C'est vers le même temps que nous voyons saint Ansfrid, qui fut évêque d'Utrecht de 994 à 1008, recueillir et soigner de ses propres mains un lépreux, acte de charité d'autant plus méritoire que le vieux pontife était aveugle <sup>7</sup>.

Au XI<sup>e</sup> siècle, nous rencontrons la lèpre dans tous les pays de l'Europe civilisée. En Italie, saint Syméon ermite guérit des lépreux à Palestrium et à Padolirona <sup>8</sup>. Le pape saint Léon IX soigne de ses propres mains un lépreux à Bénévent en 1054 <sup>9</sup>. En Espagne, au dire d'un auteur qui malheureusement ne cite pas sa source, c'est en l'année 1067 que la lèpre se serait particulièrement développée, et qu'on aurait pris contre elle des mesures de précaution telles

que création de lazarets et séquestration des lépreux sous peine de 10.000 maravédís d'amende pour les contrevenants <sup>1</sup>. Il y en avait beaucoup dans le midi de la France, et spécialement au sud de la Loire. Le roi saint Robert en consola un grand nombre au cours de son voyage en Berry, vers 1031; il leur faisait des largesses, il leur baisait les mains, et son biographe raconte qu'il lui arrivait de les guérir miraculeusement, en touchant leurs plaies et en faisant sur elles le signe de la croix <sup>2</sup>.

Quelques années auparavant, dans la même région, saint Abbon de Fleury (988-1004), avait montré sa puissance en guérissant un mésele <sup>3</sup>; il la montra encore plus tard en donnant le mal à une des femmes qui avaient causé la sédition dans laquelle il périt, à La Réole, en 1004 <sup>4</sup>. A Verdun, saint Vannes était un grand guérisseur, non seulement de son vivant <sup>5</sup>, mais encore après sa mort <sup>6</sup>. A Remiremont, un lépreux fut guéri par le bienheureux Richard <sup>7</sup>. A Anizy, saint Odilon, abbé, embrassa un pauvre prêtre lépreux, à la grande stupeur de ses amis témoins de cette scène, que l'un d'eux nous a racontée <sup>8</sup>. A Maubeuge, dans le Hainaut, nous rencontrons également des lépreux <sup>9</sup>. En Normandie, un seigneur qui veut faire pénitence demande à Dieu de lui envoyer la lèpre, et cette prière est exaucée <sup>10</sup>. La Flandre fournit aussi son contingent de malheureux de cette espèce : là, pour faire pénitence de ses fautes, la comtesse Richilde, au rapport des chroniqueurs, se consacrait au service des lépreux et leur prodiguait les soins de la charité la plus attentive <sup>11</sup>.

1. Morejon, *Historia bibliografica de la medicina española*, Madrid, 1842, p. 354.

2. Quo itinere multa ab eo fuere dona sanctis data, pauperibus vero manus ejus nunquam fuit vacua. Nam ipsa terra multos habens infirmos, et praecipue leprosos, hos vir Dei non abhorruit, quia in scripturis sanctis legit Dominum Christum multoties in speciem leprosum hospitio susceptum. Ad hos avida mente properans et intrans, manu propicia dabat denariorum summam, et ore proprio figens eorum manibus oscula, in omnibus Deum collaudabat, memor verborum Domini dicentis : *Memento quia pulvis es et in pulverem reverteris*. Ceteris autem mittebat devote, pro Dei omnipotentis amore, qui operatur magna ubi est. Tantam quippe gratiam in medendis corporibus perfecto viro contulit divina virtus, ut sua piissima manu infirmis locum tangens vulneris, et illis imprimens signum sanctae Crucis, omnem auferret ab eis dolorem infirmitatis. Helgaldi, *Epit. Vitae Roberti Regis*, Bouquet, t. X, p. 114 infra.

3. Mabillon, *Acta Sancti O. S. Ben.*, saec. VI, I, p. 45-46.

4. Id. *ibid.*, p. 52.

5. Puer quidam parvulus toto corpore fuerat lepra horribili respersus, ita ut nullum vestigium sanitatis in cute sua morbus hujus relinqueret invaliditudinis. Mabillon, *o. c.*, p. 499.

6. Ceterum ut patrum relatu didicimus, haec eadem ex antiquo virtus curationis in patre nostro Deo amantissimo semper refulsit, et a nonnullis saepenumero hic est experta leprosis. Mabillon, *ibid.*, p. 499.

7. Mabillon, *ibid.*, *ibid.*, p. 464 et 471.

8. Nobis qui videbamus valde mirantibus. Mabillon, *ibid.*, *ibid.*, p. 602.

9. *Vita Sancti Macharii allera*, c. 20, dans Pertz, *Script.* XV, p. 617.

10. Orderic Vital, *Hist. eccl.* pars II l. III c. 5. (Migne P. L. 188 col. 240).

11. Venerabilis autem Richildis jam vidua tandem mirabili penitentia affligitur; jejuniis et orationibus namque insistens, pauperibus et leprosis quotidie per se ipsam serviens, etiam eorum sanie liniebatur, et balneis eos lavans, eisdem post eos utebatur. *Genealogia comitum Flandriae* (Martene et Durand, *Thesaurus*, III, 382).

1. Tribus de causis potest femina habere suum egwedy [suam dotem] licet ipsa virum relinquat : scilicet si sit leprosus vir, et si habeat fetidum anhelatum, et si cum ea concumbere non possit. *Leges Walliae*, l. II, 31 (p. 796) dans *Ancient Laws and Institutes of Wales*, Londres, 1841.

2. Leprosi cum saeculum dimittunt ebedyw dare debent dominis suis. *Ibid.*, II, 22, n° 9 (p. 797). Cf. le glossaire : *Ebedyw*, a heriot. A relief payable to the superior lord in mort cases by the heirs of a defunct vassal.

3. V. toutes les histoires d'Espagne.

4. Post diutinam valetudinem corruptis interius visceribus ob humorum superfluitatem, clefanciensi peste toto miserabiliter corpore perfunditur. Richeri, *Hist.* II, c. 103. Flodoard. *Ann.* a. 954.

5. Muratori, *Rer. Italic.*, I, col. 909, III, col. 55.

6. Postea itaque vocavi supradictos pauperes, qui vulgo miselli nuncupantur, et tradidi eis unam vineam citra Suram juxta monasterium S. Willibrordi. Hontheim, *Hist. dipl. Trever.* I, p. 330.

7. Leprosus ejus corpus miserabilis sanies totum obduxerat, pannis exutum in balneum deposuit, putrescentia membra manibus perlustrans diligentissime lavit. Alpert. *De diversis temporum*, I, 14, dans Pertz, IV, p. 707.

8. Dans Mabillon, *Acta S. O. S. Ben.*, saec. VI, I, p. 142 et 147. C'était entre 986 et 1016. Voici comment l'auteur raconte le second de ces cas : In eadem villa quae monasterio subjacet quaedam mulier degebat, quam lurida leprae suffusio ita obduxerat, quod nullus locus corpori inesse videbatur, quem non obtegeret leprae varietas. Cumque pluribus sibi adhibitis medicaminibus, et in nullo eorum sibi prodesset conspiceret.....

9. Wiberti *Vita sancti Leonis pape IX* dans *Acta Sancti*. 19 avril p. 664, t. II.

En Lotharingie, vers la fin du siècle, l'abbé Luipo de Saint-Trond (1091-1093) témoignait également de son repentir en lavant les lépreux de ses propres mains<sup>1</sup>. La lèpre semble bien avoir été endémique dans le pays de Hesbaye pendant tout ce siècle, puisque les lépreux avaient alors l'habitude de venir demander leur guérison à l'eau du puits de l'abbaye<sup>2</sup>. En Allemagne, vers l'an 1000, l'éléphantiansis faisait beaucoup de ravages dans les populations de Trèves, et un grand nombre de personnes succombèrent au fléau<sup>3</sup>. Dans le diocèse de Hildesheim, saint Godehard, évêque de cette ville, guérit un lépreux<sup>4</sup>. Enfin, pour finir cette revue qui est sans doute bien loin d'être complète, j'emprunte à Mathieu Paris l'épisode suivant, où l'on retrouve un souvenir de la charité de sainte Radegonde :

A. 1106. « Le roi David était venu en Angleterre visiter sa sœur, la reine Mathilde. Appelé chez elle la nuit, il trouva sa maison remplie de lépreux. Debout au milieu d'eux, la reine ôta son manteau, ceignit un tablier et commença à leur laver les pieds, les nettoyant dans son tablier, puis, les serrant dans ses deux mains, elle les baisait avec effusion. « Que faites-vous là, Madame ? lui dit son frère. Certainement, si le roi le savait, jamais plus il ne mettrait ses baisers sur votre bouche souillée par le pus des pieds des lépreux. » Et elle répondit avec un sourire : « Qui ne sait qu'il faut préférer les pieds du Roi éternel aux lèvres d'un roi né pour mourir ? Je vous ai fait venir, frère très cher, pour qu'à mon exemple vous appreniez à faire de même ; imitez, je vous en prie, ce que vous me voyez faire. » Le roi ayant protesté que jamais il n'en ferait rien, elle continua de soigner ses lépreux et David se retira en souriant<sup>5</sup>. »

Ce dernier fait, il est vrai, dépasse déjà la date extrême qui sert de limite à ces recherches, puisqu'il est de 1106, et postérieur par conséquent de plusieurs années à la première croisade. J'ai cru cependant pouvoir en faire état, car il ne viendra sans doute à l'esprit de personne de soutenir qu'alors déjà les nombreux Anglais atteints par le redoutable fléau avaient contracté leur mal à la croisade, ou chez des gens qui l'avaient rapporté d'Orient.

Il en est de même pour un autre trait qui, bien qu'attesté seulement à la date de 1128 pour la première fois, est absolument valable comme preuve d'une situation fort antérieure : c'est le nom de Libertown porté par un vil-

1. Accingere se videbatur ad diluenda peccata sua per multas elemosinas et per suscipiendos pauperes et peregrinos et etiam interdum leprosos lavandos, tergendos manibusque propriis unguendos. Rodulfi *Gesta Abbat. S. Trudonis*, II, 2, dans Pertz, *Script.*, X.

2. Aqua nostri qui adhuc superest putei dicebatur potata in nomine sancti Trudonis fieri medela, atque fiebat accedentibus ad eam languidis, sed et leprosi ibidem de eâ loti referuntur nonnunquam fuisse curati, Id. I. I. 2.

3. Ante hoc fere quinquennium quidam adolescens Thiezo nomine, qui adhuc superest, eâ peste percussus quam elephantiam medici vocant, ad extrema venit.... Sed quanquam lues ipsa eodem anno nimirum grassaretur, et non minimam stragem populi christiani dedisset.... Theoderici *Translatio S. Celsi* (Pertz, *Script.*, VIII, p. 207).

4. Mabillon, *o. c.*, VI, I, c. 32.

5. Mathieu Paris. *Chronica Majora*, éd. Luard, Londres, 1874, t. II, p. 130.

lage au sud d'Édimbourg. Ce nom, selon Chalmers, ne serait autre que Lepertown, c'est-à-dire *ville de la lèpre*<sup>1</sup>, et il serait ainsi le pendant du *Vicus Leprosus* que nous avons rencontré en Gaule dès le IX<sup>e</sup> siècle. Ce qui vient à l'appui de cette opinion, c'est que les sources de Liberton sont connues de temps immémorial pour guérir les maladies de la peau<sup>2</sup>. On sait que Jacques I<sup>er</sup> les avait en grand respect. D'autre part d'anciennes chartes appellent Haut-Liberton *Spittle-town*, c'est-à-dire ville de l'hôpital ou de la léproserie<sup>3</sup>. J'insiste sur ces circonstances, parce que rien ne montre d'une manière plus convaincante l'ancienneté du fléau que sa mention dans la toponymie. Rien de plus ancien que les noms de lieu en général : ils existent souvent depuis des siècles avant d'être mentionnés dans un document écrit, et si Liberton est cité dès 1128, il est de toute évidence qu'il a existé au moins dès le commencement du XI<sup>e</sup> siècle. Il serait d'ailleurs inutile d'ajouter que ce fait topographique ne prouve pas seulement l'ancienneté du fléau en Écosse, mais aussi sa remarquable diffusion.

Les faits recueillis ci-dessus établissent à suffisance, me paraît-il, la thèse que j'ai placée en tête de mon travail, et me donnent le droit de considérer mes conclusions comme désormais acquises. Il s'en faut de beaucoup que j'aie épuisé le sujet. Sans compter un grand nombre de textes qu'on pourrait, en faisant quelques recherches, ajouter à ceux que j'ai produits, je ferai remarquer ici le nombre prodigieux de léproseries que nous rencontrons dès le XIII<sup>e</sup> siècle.

S'il fallait en croire une opinion à peu près universelle, il en aurait existé, au témoignage de Mathieu de Paris, 19.000 en Europe à la date de 1244. Mais, bien que tous les écrivains qui ont traité de la lèpre se soient complu à reproduire ce passage, il n'existe pas dans cet écrivain, et c'est sur la foi de Ducange que l'on continue de le citer. Or, le consciencieux et exact Ducange, qui ne se trompe presque jamais, s'est trompé manifestement ici, et a mal compris son auteur. Mathieu Paris, parlant des ordres du Temple et des Hospitaliers de Saint-Jean, avait écrit : *Habent insuper Templarii in christianitate novem millia maneriorum, Hospitalarii vero novem decim*<sup>4</sup>. Ce qui veut dire évidemment que l'ordre des Templiers possédait, de par le monde chrétien, 9.000 commanderies, et celui des Hospitaliers 19.000. Par suite de quelle étrange méprise l'auteur du *Glossarium* en est-il venu à confondre les Hospitaliers de Saint-Jean avec les malheureux qui vivaient dans les hospices de lépreux ? Je ne sais, et la chose importe assez peu ; toujours est-il que l'innombrable troupeau des érudits de seconde main a propagé l'erreur dans de telles proportions, qu'il faudra sans doute un siècle avant

1. Chalmers, *Caledonia*, II, p. 7 et 88, cité par Simpson, *o. c.*, p. 309.

2. Hector Boethius, *Scolorum Historiae libri*, XIX, p. 6, *infra*, Paris, 1574.

3. *Transactions of the Society of the Antiquaries of Scotland*, II, p. 103., Edimbourg, 1809. cité par Simpson, *o. c.*, p. 309.

4. Mathieu Paris, *Chronica Majora*, édition de 1644, p. 417 ; dans l'édition de Luard, t. IV, p. 291.

qu'on parvienne à biffer définitivement, de l'histoire à l'usage du grand public, les 19.000 léproseries de Mathieu Paris <sup>1</sup> !

Mais si l'amour de la vérité me force à me priver du renfort précieux que m'apporterait ce texte, il en est un autre encore plus probant : c'est le testament de Louis VIII, léguant une aumône aux 2.000 léproseries de son royaume<sup>2</sup>. Si l'on veut réfléchir qu'à cette date la France n'avait pas la moitié de sa superficie d'aujourd'hui, on arrivera facilement au chiffre de 4.000 pour la France actuelle, et le chiffre de 19.000 pour toute l'Europe chrétienne ne paraîtra pas exagéré. Or, n'est-il pas évident que cette prodigieuse quantité d'établissements n'a pu naître dans l'espace d'une seule génération ou d'un seul siècle, et qu'il faut de toute nécessité admettre pour un grand nombre de ceux-ci une ancienneté considérable ?

L'histoire des institutions charitables est trop peu faite jusqu'à présent, et, en général, les documents relatifs à leurs origines sont trop rares pour qu'on puisse, dans l'état actuel de la science, préciser avec exactitude la date de leur naissance. Il est d'autant plus remarquable que, parmi les rares léproseries dont l'âge nous soit connu, il y en ait tant qui sont antérieures de beaucoup au XI<sup>e</sup> siècle. J'en ai déjà signalé un certain nombre dans les pages qui précèdent. Des recherches bien conduites grossiraient singulièrement la liste que je donne ci-dessus. Je crois utile d'y reprendre les établissements dont il a déjà été question plus haut ; d'autre part, je ferai remarquer que, pour la plupart des auteurs, j'ai été obligé de m'en tenir à des témoignages que je n'ai pu toujours contrôler. Il y aura donc probablement ici, outre des lacunes que de nouvelles recherches viendront combler, des erreurs ou du moins des inexactitudes qui ne sont pas mon fait, et dont je décline d'avance la responsabilité.

Sous le bénéfice de cette observation, voici ma liste :

1. L'erreur de Ducange est triple : 1<sup>o</sup> il renvoie à la p. 63 de Mathieu Paris, et le passage cité se trouve p. 417 de l'édition qu'il a citée ; 2<sup>o</sup> il donne le chiffre de 1.900, et Mathieu Paris a parlé de 19.000 ; 3<sup>o</sup> il confond les hospitaliers avec les lépreux. Cette erreur a fait de véritables ravages. Tous les érudits l'ont reproduite sans prendre la peine de retourner à la source citée par Ducange ; il en est même qui affectent de citer directement Mathieu Paris comme s'ils le connaissaient autrement que par le glossaire de Ducange. D'autres, qui affectent les chiffres ronds, ont remplacé 19.000 par 20.000, et c'est ce dernier chiffre qui triomphe chez les vulgarisateurs.

Un seul homme, depuis 200 ans, avait pris la peine de contrôler l'assertion de Ducange et découvert son erreur ; c'est Simpson, *o. c.*, p. 303. Mais la rectification a passé inaperçue, et l'erreur a continué sa marche triomphale à travers les monographies des médecins et des historiens. Je n'ai guère l'espoir d'être plus heureux que Simpson, mais je livre cet exemple aux méditations de ceux qui aiment à savoir comment on écrit l'histoire !

2. Duchesne, *Historiae Francorum Scriptores*, t. V, p. 324. Je n'ai pas eu sous les yeux ce volume ; Daniel, *Histoire de France*, t. IV, p. 274, donne une traduction française : « Nous donnons et léguons à deux mille léproseries dix mille livres, c'est-à-dire cent sols à chacune. »

LÉPROSERIES DONT L'EXISTENCE EST ATTESTÉE ANTÉRIEUREMENT AUX CROISADES

- Allemagne. — Léproserie dont l'emplacement est inconnu. — v<sup>e</sup> siècle <sup>1</sup>.  
 Aix-la-Chapelle. — L'hôpital du Saint-Esprit daterait de Louis le Débonnaire d'après Quix *Aachen*, p. 65 <sup>2</sup>.  
 Bayeux. — Léproserie de Saint-Nicolas-de-la-Chesnaye, fondée par l'évêque Henri I<sup>er</sup> en 921 ou 928 <sup>3</sup>.  
 Brème. — *Ecclesia leprosorum* fondée par saint Rembert (865-888) ou par Adalgar (934-988). — L'hospice Saint-Georges fondé par saint Anschaire (847-865) était peut-être déjà un hospice de lépreux, à preuve son patron saint Georges <sup>4</sup>.  
 Bruges. — La léproserie de Sainte-Marie-Madeleine était, dit-on, aussi ancienne que la ville elle-même (*sub ipsius urbis exordio*). Plus tard, l'enceinte de la ville ayant été élargie, elle fut transportée au lieu dit d'après elle *Magdalenenvelt* ; cela arriva, dit-on, en 1012 <sup>5</sup>.  
 Caen. — Léproserie de Nombril-Dieu, fondée au XI<sup>e</sup> siècle par Lanfranc de Canterbury <sup>6</sup>.  
 Cambrai. — Léproserie fondée en 1064 <sup>7</sup>.  
 Canterbury. — Fondé par saint Lanfranc († 1089) qui établit près de la ville *lineas domos ad opus leprosorum* <sup>8</sup>.  
 Chalon-sur-Saône. — Léproserie fondée par saint Agricole (532-580) <sup>9</sup>.  
 Chatham. — Eut sa léproserie sous le règne de Guillaume II († 1100), au dire de Tanner, *Noticia Monastica*, édit. 1784, p. 211 <sup>10</sup>.  
 Corbie. — Hospice pour lépreux fondé par l'abbé Nicolas <sup>11</sup>.  
 Echternach. — Donation faite aux *miselli* par le comte Sigefroid en 992 <sup>12</sup>.  
 Innisfallen (île d'). — Léproserie existant à la date de 869 <sup>13</sup>.  
 Liège. — La léproserie du Mont Cornillon daterait du X<sup>e</sup> siècle d'après Alberdingk Thym. *Mémoires, documents, questionnaires, etc.*, du Congrès archéologique et historique de Bruxelles. Bruxelles 1891, p. 86.

1. V. ci-dessus p. 5.

2. Cité par Virchow, *o. c.*, t. XIX (1860).

3. Léchaudé d'Anisy, *Recherches sur les léproseries et maladeries dites vulgairement maladeries qui existaient en Normandie (Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie)*, t. XVII, Paris, 1847).

4. Auteurs locaux cités par Virchow, *o. c.*, XVIII.

5. Sanderus, *Flandria Illustrata*, Lahaye, 1735, t. II, p. 141.

6. Léchaudé d'Anisy, *o. c.*, p. 199.

7. Lecouvet, *o. c.*, p. 119 du *tiré à part*. Il ne cite aucune autorité.

8. *Antiquities of Canterbury*, I, p. 42 ; II, p. 169, cité par Simpson, *o. c.*

9. V. ci-dessus.

10. Cité par Simpson, *o. c.*

11.

12. V. ci-dessus, p. 133.

13. Belcher, *Notes on the mediaeval leper hospitals of Ireland (Dublin Quarterly Journal of Medical Science)*, t. 46, année 1868, cité par Hirsch, *o. c.*



Londres. — Saint-Giles à Bishopsgate 1101. Fondé par la reine Mathilde d'après Paxton, *Account of the hospital of Saint-Giles in the Field* <sup>1</sup>.

Maestricht. — Léproserie existant à la date de 636 <sup>2</sup>.

Malaga. — Première léproserie fondée en 1007 <sup>3</sup>.

Metz. — V. Maestricht.

Northampton. — L'hospice Saint-Léonard y fut fondé sous le règne de Guillaume le Conquérant († 1087), au rapport de Briggs, *History of Northampton*, I, p. 363 <sup>4</sup>.

Palerme. — XI<sup>e</sup> siècle au dire de Profeta dans *Lo Sperimentale*. Florence 1875, p. 294 <sup>5</sup>.

Remiremont. — VII<sup>e</sup> siècle <sup>6</sup>.

Rothfan (Elgin) en Ecosse. — XI<sup>e</sup> siècle <sup>7</sup>.

Saint-Evroul. — Léproserie fondée en 1063 par l'abbé Osbern <sup>8</sup>.

Saint-Gall. — 720 (circa) <sup>9</sup>.

Strasbourg. — *Hospitale* cité à la date de 982. Est-ce bien une léproserie? <sup>10</sup>.

Valence (Espagne. — « Como los progresos de la lepra hacian cada dia mas funestos estragos en nuestra peninsula, fué indispensable formar lazaretos para contenerlos. El primero de que tenemos noticia se fundó en la ciudad de Valencia a expensas del zelozo patriota Ruy Diaz de Vivar, llamado el Cid Campeador, general que fué de las tropas del Rey D. Sancho per los años 1067 <sup>11</sup>.

Valenciennes. — 1049 <sup>12</sup>.

Verdun. — 636 <sup>13</sup>.

Würzburg. — Hospice fondé par l'évêque Ainhard (1088-1104) près de la chapelle Sainte-Marguerite, et transféré en 1097 <sup>14</sup>.

Dans cette liste, je n'ai pas voulu comprendre des établissements dont la fondation remonte aux premières années après la première croisade, comme, par exemple, la léproserie de Chièvres, (Hainaut) qui est de 1112, ni même ceux

1. Cité par Simpson, *o. c.*

2. V. ci-dessus, p. 134.

3. Martínez y Montes, *Topografía medical de la ciudad de Malaga*. Malaga, 1852, p. 504 et 505. Il ne cite pas d'autorités.

4. Cité par Simpson, *o. c.*

5. Cité par Hirsch, *o. c.*

6. V. ci-dessus, p. 134.

7. Simpson, *o. c.*

8. Guillouard, *Étude sur la condition des lépreux au moyen âge (Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie, t. XXIX, Caen, 1877)*, citant Orderic Vital, *Hist. eccl.*, a. 1063.

9. V. ci-dessus, p. 138.

10. Walter, *Corpus juris Germanici*, III, p. 793, cité par Virchow, *o. c.*, XIX, p. 47.

11. J. de Villalba, *Epidemiología española* Madrid, 1803, t. I, p. 23. Cet auteur ne cite pas ses sources; il faut d'ailleurs se garder de faire remonter la léproserie de Valence jusqu'en 1067 comme fait Hirsch, *o. c.*, car le Cid ne s'est rendu maître de cette ville qu'en 1094.

12. Lecouvet, *o. c.*, p. 119. Il ne cite aucune autorité.

13. Voir ci-dessus, p. 134.

14. Auteurs locaux cités par Virchow, *o. c.*

dont l'existence, mentionnée peu de temps après cette date, atteste évidemment qu'ils remontent beaucoup au delà. Préoccupé de ne donner autant que possible que des faits certains, je termine ici mes indications, laissant à d'autres le soin de les compléter. La moisson, incontestablement, sera riche, et donnera un double résultat : d'une part, elle complètera la démonstration qui est faite dès maintenant; de l'autre, elle aidera à écrire une des pages les plus intéressantes de l'histoire de la charité chrétienne.



*Le Compte rendu du Congrès scientifique international  
des Catholiques* paraît en 8 fascicules formant un total de  
plus de 2.000 pages.

Le prix du *Compte rendu* complet est de 20 francs.

Les fascicules ne se vendent pas séparément.

*Le Compte rendu* se vend à l'Institut catholique de Paris,  
rue de Vaugirard, 74, et chez M. Alph. PICARD, éditeur,  
82, rue Bonaparte.

